

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	19 944,24	0,00	345 258,85		345 258,85
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	34 137,24		34 137,24
	Total des opérations d'équipement	1 811 877,62	209 360,22	237 000,00		446 360,22
	Total des dépenses d'équipement	1 831 821,86	209 360,22	516 396,09		925 756,31
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 500,00	0,00	78 500,00		78 500,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	78 500,00	0,00	78 500,00		78 500,00
4581	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 910 321,86	209 360,22	594 896,09		904 256,31
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	7 365,00		7 364,41		7 364,41
041	Opérations patrimoniales (4)	62 585,70		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	69 950,70		7 364,41		7 364,41
	TOTAL	1 980 272,56	209 360,22	702 260,50		911 620,72

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

911 620,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	1 052 442,85	734 672,50	0,00		734 672,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	558 199,08	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 610 641,93	734 672,50	0,00		734 672,50
23	Immobilisations en cours		0,00	34 137,24		34 137,24
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	103 351,29	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	103 351,29	0,00	34 137,24		34 137,24
4582	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 713 993,22	734 672,50	34 137,24		768 809,74
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 209,00		72 944,87		72 944,87
041	Opérations patrimoniales (4)	62 585,70		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	95 794,70		72 944,87		72 944,87
	TOTAL	1 809 788,92	734 672,50	107 082,11		841 754,61

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

69 866,11

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

911 620,72

Pour : 20

Contre : 7

HERUBEL – BRIGNONE – PHILIPPE – NICOLAS – ESTERNI – ANTONI
- JURADO)

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.

Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°23

Budget primitif – ZAC Château Blanc

Il convient d'approuver le Budget primitif 2016 de la Zone d'Activité Economique de Château Blanc.

Ce budget est créé selon l'instruction comptable M14 pour répondre aux obligations fiscales spécifiques de la production de terrains aménagés, dont l'activité est soumise à TVA ; les montants apparaissent Hors Taxes.

La comptabilisation du stock de terrains à bâtir sera réalisée de manière intermittente.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, ce budget doit être voté par chapitres et opérations selon la feuille de vote qui est distribuée en séance.

COMMUNE VENTABREN - 13 - COMMUNE DE VENTABREN -ZA DE CHATEAU BLANC	BP 2016
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	904 125,68	474 715,60

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 429 410,06

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	904 125,68	904 125,66
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	489 299,92	874 410,06

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 385 110,14	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	874 410,06	874 410,06
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 778 535,74	1 778 535,72
---------------------	--------------	--------------

COMMUNE VENTABREN - 13 - COMMUNE DE VENTABREN -ZA DE CHATEAU BLANC	BP	2016
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	710 507,95	0,00	495 315,62		495 315,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 346,00	0,00	25 000,00		25 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	735 853,95	0,00	430 315,62		430 315,62
66	Charges financières	14 654,00	0,00	22 200,00		22 200,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	750 507,95	0,00	452 515,62		452 515,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	213 902,11		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			429 410,06		429 410,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	15 000,00		22 200,00		22 200,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	228 902,11		451 610,06		451 610,06
	TOTAL	979 410,06	0,00	904 125,68		904 125,68

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	904 125,68
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	535 000,00		452 515,60		452 515,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	15 000,00		22 200,00		22 200,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	550 000,00		474 715,60		474 715,60
	TOTAL	550 000,00	0,00	474 715,60		474 715,60

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	429 410,06
--	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	904 125,66
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-23 105,54
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'accroissement des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	36 784,32		36 784,32
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		30 000,00	0,00	36 784,32		36 784,32
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		30 000,00	0,00	36 784,32		36 784,32
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	535 000,00		452 515,60		452 515,60
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		535 000,00		452 515,60		452 515,60
TOTAL		565 000,00	0,00	489 299,92		489 299,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	365 110,14
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 410,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	565 000,00	0,00	445 000,00		445 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		565 000,00	0,00	445 000,00		445 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		565 000,00	0,00	445 000,00		445 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	213 902,11		2,00		2,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			429 410,06		429 410,06
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		213 902,11		429 410,06		429 410,06
TOTAL		778 902,11	0,00	874 410,06		874 410,06

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 410,06

Pour : 20 Contre : 7 **HERUBEL – BRIGNONE – PHILIPPE – NICOLAS – ESTERNI – ANTONI – JURADO)**

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.


 Le Maire,
C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES - P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C. ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°24

Fiscalité 2016 – Vote des taux d'imposition

Pour la préparation du Budget Communal, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et du foncier non bâti doivent être votés en Conseil Municipal.

Comme cela a été confirmé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité communale cette année.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter les taux des trois taxes directes détaillées ci-dessous :

Impôts	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Base fiscale prévisionnelle	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,22%	14,22 %	14,22 %	12 117 000	1 723 037
Taxe foncière bâti	20,66%	20,66 %	20,66 %	7 065 000	1 459 629
Taxe foncière non bâti	45,50%	45,50 %	45,50 %	61 500	27 983
					3 210 649

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,

C.FILIPPI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°25

Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'attribution des subventions aux associations, telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Le montant total s'élève à 333 000 euros. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Article	Libellé association	Montant Part communale	Reversement CPA	TOTAL
6574	Aide Petite Enfance Crèche "Les Farfadets"	160 000,00		160 000,00
6574	Amicale des Anciens Combattants	1 000,00		1 000,00
6574	Amis du festival "Courts dans le vent"	800,00	1 500,00	2 300,00
6574	Archers de la Reine Jeanne	1 000,00		1 000,00
6574	Association Culturelle Provençale de Ventabren - ACPV	1 200,00		1 200,00
6574	Association pour le don de sang bénévole de Ventabren	300,00		300,00
6574	Association Sportive de Ventabren - ASV	40 000,00		40 000,00
6574	Bad'n Co	300,00		300,00
6574	Boule Ventée	900,00		900,00
6574	Caquetants	1 500,00	1 500,00	3 000,00
6574	Centre Ressource : un autre regard sur le cancer	500,00		500,00
6574	Challenge du Pays d'Aix		8 000,00	8 000,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire à Londres	950,00		950,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire à Rome et Pompéi	950,00		950,00
6574	Colline de Ventabren	500,00		500,00
6574	Compagnie des tout petits - MAM	6 000,00		6 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	4 000,00		4 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Primaire	6 000,00		6 000,00
6574	Diablotins de Ventabren	800,00		800,00
6574	Ecole de musique	67 800,00		67 800,00
6574	FCPE Ventabren	800,00		800,00
6574	Football Olympique Ventabrennais - FOV	7 000,00		7 000,00
6574	Foyer Rural	3 800,00		3 800,00
6574	Moto Club	1 000,00		1 000,00
6574	Société de Chasse	3 000,00		3 000,00
6574	Tennis Club de Ventabren	2 000,00		2 000,00
6574	Ventabren Accueil	1 200,00		1 200,00
6574	Ventabren Jogging Aventure - VJA	1 500,00	1 500,00	3 000,00
6574	Ventalili	300,00	1 000,00	1 300,00
6574	Yargo Développement	300,00		300,00
6574	Yoseikan Ventabren	2 000,00		2 000,00
6574	PROVISION	2 100,00		2 100,00
TOTAL		319 500,00	13 500,00	333 000,00

Pour : 21 Contre : 6 (HERUBEL – BRIGNONE – PHILIPPE – NICOLAS – ESTERNI – ANTONI)
 Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.



Transmis à la Sous- Préfecture le 31/03/2016
 Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°26

Révision des tarifs de l'eau potable

Le service de l'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial, ce qui lui confère une autonomie financière propre. Son financement repose sur une taxation du prix de l'eau. Le mode de gestion se fait sous forme de Délégation de Service Public.

Le concessionnaire et la commune équilibrent leurs budgets grâce au prix de l'eau. Le coût du service doit pouvoir satisfaire aux besoins de fonctionnement du service.

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, compte tenu des frais d'entretien des réseaux et des investissements à prévoir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le tarif de consommation d'eau potable, sur la part collectivité :

- Le prix de la redevance par m3 consommé passe de 0,2110 € à 0,35 €.
- Les autres tarifs applicables restent inchangés.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver ce nouveau tarif, applicable à compter de la prochaine facturation.

Pour : 20 Contre : 6 (HERUBEL – BRIGNONE – PHILIPPE – NICOLAS – ESTERNI – ANTONI)
Abst : 1 (JURADO)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°27

Annulation du titre sur exercice antérieur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a émis en 2013 un titre de recettes envers l'Association d'Aide à la Petite Enfance, gestionnaire de la crèche « Les Farfadets », correspondant au montant des charges supplétives que la commune assume pour le compte de la crèche.

La crèche n'est pas en capacité de régler ce titre, car depuis plusieurs années, elle a perdu des heures facturées en recettes, liées à la nouvelle réforme de la CAF qui non seulement, supprime la notion de facturation forfaitaire au profit de la facturation à la carte, mais également permet une déduction des semaines de congés sur les factures des familles, ce qui engendre une modification de calcul du taux de subvention par la CAF, à la baisse.

Cela représente par conséquent une double perte de recettes pour la crèche, en facturation et en subvention CAF.

Or, le montant de la subvention octroyé par la commune à l'association n'a pas été révisé à la hausse pour autant, afin de permettre à la crèche de régler ses charges supplétives (loyers, factures d'eau, électricité, fuel, et dépenses de personnel municipal liées au service).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'annuler sur le budget principal, exercice 2016, le titre de recettes suivant : dans son intégralité, le Titre n°408 bordereau 51 émis le 21/11/2013 pour un montant de 45 765,00 €.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016 au compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs).

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°28

Signature d'un contrat de mixité sociale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Etat affiche des objectifs ambitieux de développement d'une offre de logements neufs et diversifiés et rappelle les dispositions de l'article 55 de la loi SRU fixant, pour chaque commune, un pourcentage de 25 % de logements sociaux minimum par rapport au nombre de résidences principales, soit pour la commune de Ventabren un objectif de 520 logements sociaux à l'horizon 2025, sous peine de pénalité.

Dans le cadre du bilan triennal 2011-2013, le Préfet des Bouches-du-Rhône a constaté la carence de la commune de Ventabren liée au non-respect de son objectif triennal de 57 logements sociaux.

Sur la période triennale 2014-2016, un objectif de réalisation de 130 logements locatifs sociaux lui est assigné. Fortement handicapée par une urbanisation diffuse et pavillonnaire depuis la fin des années 70, la commune met en place depuis l'adoption du PLU en 2009, en cours de révision, des outils permettant d'organiser son développement de manière durable, sur des secteurs à enjeux de développement urbain clairement définis.

Ainsi, dans le cadre de la révision de son PLU et la réécriture de son PADD, la commune de Ventabren s'est inscrite dans une démarche volontariste de production de logements diversifiés en corrélation avec ses évolutions démographiques (accueil des jeunes ménages, vieillissement de la population, décohabitation ...) et notamment le renforcement de l'offre locative sociale.

Afin de mobiliser, avec les acteurs concernés, toutes les opportunités et les outils de nature à faciliter le développement de l'offre de logements locatifs sociaux, la commune de Ventabren souhaite s'inscrire dans un partenariat avec l'Etat dans le cadre d'un Contrat de Mixité Sociale.

Ce contrat a pour objet de préciser les engagements de la commune vis-à-vis des objectifs de production de logements locatifs sociaux sur les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir, en collaboration avec l'EPCI concerné, les services de l'État et l'EPF PACA.

Le programme d'actions exposé dans ce Contrat de Mixité Sociale doit permettre l'atteinte des résultats suivants :

- La création de 15 logements locatifs sociaux sur la période 2014-2016
- La création de 200 logements locatifs sociaux sur la période 2017-2019
- La création de 283 logements locatifs sociaux sur des secteurs à enjeux de développement urbains soumis à servitude de mixité sociale et définis au PLU en cours de révision.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Mixité Sociale ci-annexé avec l'Etat et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre.

Pour : 21

Contre : 0

Abst : 6 (HERUBEL – BRIGNONE – PHILIPPE – NICOLAS – ESTERNI – ANTONI))

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.

 Le Maire,
C.FILIPPI

Transmis à la Sous- Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES - P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C. ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°29

Garantie d'emprunt Famille et Provence « Les Jardins de Venta »

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt signé entre la société FAMILLE ET PROVENCE, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la société Famille et Provence sollicite auprès de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 419 409 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre lignes de Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements situés à Ventabren, D 10 Route de Berre, « Les Jardins de Venta ».

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS CONSTRUCTION
Montant :	174 017 euros
Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	102 548 euros
Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI CONSTRUCTION
Montant :	89 879 euros
Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	52 965 euros
Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	0 %

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé, par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

La commune s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,



C. FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°30

Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la société FREE Mobile et la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé des conventions avec trois sociétés de téléphonie mobile, à savoir Orange, Bouygues et SFR, afin de répondre aux exigences légitimes des administrés quant à la qualité de couverture du réseau.

Il se trouve néanmoins que des zones d'ombre subsistent encore et que des saturations notoires apparaissent sur l'actuel pylône (arbre imitation pin) de 25 mètres de hauteur, situé sur le Plateau de Ventabren.

Pour remédier à ce problème, l'opérateur téléphonique Free Mobile a proposé à la commune de Ventabren d'installer un nouveau relais radiotéléphonique sous forme de pylône végétalisé sur le Plateau sportif, à proximité du cimetière, sur une parcelle de 18 m².

Ce pylône intégré de type faux cyprès, d'une hauteur de 21 mètres, permettra à la commune de bénéficier d'une nouvelle technologie 4G et assurera la couverture de Ventabren et ses environs, notamment le secteur des Vences / Château Noir, actuellement mal desservi par les opérateurs téléphoniques.

La redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixée à 13 000 € HT pour l'année 2016, avec une augmentation forfaitaire du loyer de 2% applicable chaque année.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public entre la société Free mobile et la commune.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°31

**Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône :
nouvelles compétences optionnelles**

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L. 5211 et suivants,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône,
Vu la délibération n°2015-49 du SMED 13 en date du 10 décembre 2015, approuvant la modification des statuts, jointe en annexe,

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

En effet, le SMED13 propose de se doter de nouvelles compétences en matière de :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Infrastructures de distribution de GNV ;
- Réseaux de chaleur et de froid.

Ces compétences seront de nouvelles compétences optionnelles.

La prise en compte de ces nouvelles compétences nécessite une modification statutaire et devront être modifiés les articles 2 et 3 des statuts en vigueur au 18/06/2015.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la modification des statuts du SMED13.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame Christiane OSKANIAN jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, Claude FILIPPI, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES - P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C. ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°32

**Organisation d'un séjour de vacances d'été 2016 par le centre de loisirs municipal « SMIL-J » -
Détermination des tarifs**

Dans le cadre de son accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) dénommé « SMIL.J », la municipalité organise un séjour du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2016, s'adressant aux enfants de 10 à 14 ans.

Ce séjour se déroulera au camping du centre de loisirs du Lautaret à St Vincent les Forts, situé dans les Alpes de Haute Provence à 1000 mètres d'altitude, entre les montagnes de l'Ubaye et de la Blanche, face au fameux lac de Serre-Ponçon.

L'hébergement est prévu en pension complète sous bungalows toilés, jouxtant des structures dotées de toutes les commodités (salle à manger, sanitaires, salle de détente...) en bon état de fonctionnement, de confort, d'hygiène et de sécurité.

Les enfants pourront exercer dans le cadre de l'association « Loisirs et sports Ubaye » des activités dont le canoë sur le lac de Serre-Ponçon, une balade avec nuit en refuge, et descente en trottinette sur herbe. Sur le gîte ils pourront bénéficier d'une piscine extérieure, aire de jeux, trampolines, mur d'escalade, tables de ping-pong, city stade, jeux aquatiques et des veillées à thème sous la direction des accompagnateurs.

Le coût pour les familles Ventabrennaises s'élève à 50 € par jour soit **250 € la semaine** sous forme d'un versement de deux chèques à remettre lors de l'inscription : un 1^{er} d'un montant de 150€ et un second de 100€. Il est à préciser qu'ils seront encaissés à 1 mois d'intervalle.

Concernant les familles extérieures de Ventabren et dans la limite des places disponibles, le montant du séjour s'élève à **284 € la semaine** dont deux chèques de 142 € selon les mêmes modalités que celles énoncées précédemment pour les familles Ventabrennaises.

Il est à noter que les inscriptions débiteront le 1^{er} juin 2016 et que l'ensemble de ces prestations sera encaissé par la régie de recettes de l'A.L.S.H.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'organisation de ce séjour dans les conditions énoncées ci-dessus ainsi que les tarifs de ce service.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES - P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C. ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°33

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

Comme cela est le cas tous les ans, le Conseil Municipal fixe l'enveloppe des effectifs occasionnels et saisonniers nécessaires, et selon les besoins évalués par les services, autorise le Maire à procéder aux recrutements.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3,

Vu la délibération portant actualisation du tableau des effectifs,

Considérant que le centre de loisirs doit faire face à un accroissement d'activité durant les vacances estivales au mois de juillet,

Considérant la nécessité de pourvoir à des remplacements ponctuels du personnel technique durant la période estivale,

Le nombre d'emplois occasionnels ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services est le suivant :

Filière animation :

3 emplois d'adjoint d'animation de 2° classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Filière technique :

3 emplois d'adjoint technique de 2° classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

La rémunération de ces agents sera prévue au budget 2016 et sera fixée en fonction des missions exercées et des grades correspondant aux cadres d'emploi de la filière concernée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de créer ces postes et d'autoriser le Maire à recruter les agents dans le respect des dispositions générales de la fonction publique territoriale.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°34

Modification du tableau des effectifs

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 mars 2016,

Vu l'admission au concours de catégorie B de l'agent,

Considérant la modification du tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière de l'agent.

ANIMATION

- Création d'un poste d'animateur à temps complet (catégorie B) ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^e classe à temps complet.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES - P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C. ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°35

Demande de fonds de concours auprès de la Métropole Aix Marseille Provence pour l'opération de débroussaillage le long des voies communales – Programme 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débroussaillage, codifié par l'article L. 322-7 du Code Forestier, a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies de forêts en créant une rupture dans la continuité du tissu végétal.

Dans ce contexte, il est rappelé à l'assemblée que les collectivités locales, propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, procèdent à leurs frais, au débroussaillage d'une bande dont la largeur est fixée dans chaque département et qui ne peut excéder 20 mètres de part et d'autre de l'emprise de ces voies.

Par ailleurs, dans le but d'assurer une homogénéité des différents travaux de débroussaillage sur l'ensemble de la commune, Monsieur le Maire précise à l'assemblée, que par arrêté municipal en date du 22 mars 2004, conformément à ses obligations définies par l'arrêté préfectoral n°163 du 29/01/2007 article 5, la largeur de débroussaillage de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique, a été fixée à 10 mètres. Au regard de ces dispositions, et dans le cadre de sa politique de prévention des risques des feux de forêts, la Municipalité a donc décidé de proposer un programme pluriannuel de débroussaillage des bords des voies communales et rurales ouvertes à la circulation publique.

Le programme retenu cette année, porte sur une surface totale à traiter de 13,3148 hectares répartis sur dix chemins détaillés dans le dossier technique.

Considérant les conventions d'aides pour ce type de travaux qui avaient été mises en place par la CPA dans le cadre de la politique de protection de l'environnement,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de Fonds de Concours auprès de la Métropole Aix Marseille Provence au titre de l'exercice 2016, pour le débroussaillage le long des voies communales et rurales ouvertes à la circulation publique du programme 2016 dont le contenu figure en annexe.

Le coût hors taxe de l'opération s'élevant à 21 303 €, il est alors proposé le plan de financement suivant :

Participation financière de la Métropole	
Aix Marseille Provence 30 %.....	..6 390,90 €
Autofinancement communal 70 %	14 912,10 €
Total HT	.. 21 303,00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la demande de Fonds de Concours auprès de la Métropole Aix Marseille Provence au taux maximum de 30 % et selon le plan de financement énoncé ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet et précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.



Le Maire,

C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°36

Demande de subvention au Conseil Départemental 13 – FDAL 2016 – Programme 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, dans le cadre de son dispositif Fonds Départemental de Développement Local, soutient fortement l'investissement des communes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des infrastructures et du matériel lourd.

Notre commune doit anticiper son développement, faire face à des besoins nouveaux, et renouveler son patrimoine.

En 2016, elle doit procéder à la réalisation d'investissements importants sur sa voirie : réfection de voies, remplacement de panneaux signalétiques de rues et de signalisation routière, acquisition de divers matériels de voirie.

Par ailleurs, la commune doit procéder à la rénovation de certains bâtiments du patrimoine communal et opérer des travaux de mise aux normes électriques.

Le programme des travaux a été arrêté par la Direction des services techniques selon son programme pluriannuel d'investissement.

Le programme des travaux est décrit ci-dessous dans le plan de financement :

Description du programme

Réfection de la voirie communale	178 015,00 €
Réfection du revêtement Aire de jeux du Plateau - Enrobés noirs peints	47 220,00 €
Réfection des escaliers en pierre - accès du vieux village au cimetière	35 000,00 €
Remplacement des panneaux signalétiques de rues et de signalisation routière	14 227,83 €
Acquisition de divers matériels de voirie (corbeilles groupe scolaire et Plateau, bornes Monument aux morts, barrières de foule...)	7 695,95 €
Travaux électriques - Salle polyvalente Reine Jeanne	8 560,81 €
Rénovation des menuiseries - logement gardien Salle Reine Jeanne	12 347,00 €
Acquisition matériel sono Salle Sainte Victoire (console, enceintes, table de mixage, micros)	2 962,50 €
Rénovation - logement gardien Salle Sainte Victoire	14 867,00 €
TOTAL DEPENSES HT	320 896,09 €
TOTAL DEPENSES TTC	385 075,31 €
	<i>en %</i>
Conseil Départemental 13 (dispositif FDAL 2016)	192 537,65 € 60%
Autofinancement communal	128 358,44 € 40%
TOTAL RECETTES	320 896,09 € 100%

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAL, au taux maximum et selon le plan de financement énoncé ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet et précise que les crédits seront prévus au budget 2016.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,



Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°37

**Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité
Equipements sportifs**

Afin de compléter l'offre d'équipement de la commune, au niveau de la crèche, du jardin d'enfants et des terrains de tennis au Plateau, plusieurs investissements sont prévus en 2016 :

- Un complément de sol souple et de jeux à la crèche ainsi que sur l'aire de jeux pour enfants située sur le Plateau près du skate parc,
- Une régénération des courts de tennis en béton poreux, ainsi que du court en terre battue, avec réfection des grillages.

Nature des investissements

Régénération des courts de tennis n°2, 3, 4, 5 et 6 en béton poreux	12 978,00 €	
Régénération du court de tennis n°1 en terre battue	32 950,00 €	
Réfection des grillages autour des terrains de tennis	17 282,17 €	
Complément de sol souple et de jeux pour enfants au niveau de l'aire de jeux du Plateau	6 474,20 €	
Complément de sol souple et de jeux pour enfants à la crèche de Ventabren	8 295,70 €	
TOTAL DEPENSES HT	77 980,07 €	
TOTAL DEPENSES TTC	93 576,08 €	
		en %
Conseil Départemental 13 (80% du coût HT des travaux plafonné à 75 000€)	60 000,00 €	77%
Autofinancement communal	17 980,07 €	23%
TOTAL RECETTES	77 980,07 €	100%

Ces investissements seront inscrits au budget communal, par décision modificative du budget 2016, aussitôt que le financement en sera acquis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental 13 pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif des Travaux de proximité, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au montage de ces opérations.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,



*Transmis à la Sous- Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le*

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°38

**Demande de subvention au FIPD et au Conseil Départemental 13
pour l'extension des équipements de Vidéo protection**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la politique communale mise en œuvre pour lutter contre la délinquance, et des actions visant à améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, il est nécessaire de procéder à l'installation de systèmes de vidéo protection aux abords des bâtiments publics, et au niveau des entrées de ville.

Par une circulaire du 6 avril 2011, les services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ont mis en place un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dont l'installation d'équipements de vidéo protection est admise au dispositif.

Par ailleurs, le Département des Bouches-du-Rhône propose une aide aux communes pour financer leurs équipements de vidéo protection pour la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics, pouvant contribuer à la sécurité des citoyens.

Il permet aux communes de disposer d'un financement de 40% des dépenses d'investissement dans la limite de 200 000 euros HT.

Considérant les besoins d'investissements formulés par le service de la Police municipale pour l'extension du réseau de vidéo protection sur la commune,

Monsieur le Maire propose que les investissements suivants soient proposés à subvention dans le cadre de ces deux dispositifs :

Nature des investissements

Uniformisation des systèmes d'exploitation pour la réception et la visualisation des images	6 056,60 €	
Mise sous vidéoprotection de l'Espace Poste (parking arrière Poste, parking accès route centre et haut de Ventabren, parking bibliothèque)	12 639,00 €	
Mise sous vidéoprotection des Entrées de ville (Rond-point Tchak, Rond-point Michel Home)	31 014,60 €	
TOTAL DEPENSES HT	49 710,20 €	
TOTAL DEPENSES TTC	59 453,40 €	
		en %
Conseil Départemental 13	19 884,08 €	40%
FIPD	19 884,08 €	40%
Autofinancement communal	9 942,04 €	20%
TOTAL RECETTES	49 710,20 €	100%

Ces investissements seront inscrits au budget communal, par décision modificative du budget 2016, aussitôt que le financement en sera acquis.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône, et auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône au titre du FIPD, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces projets.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,



Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Madame **Christiane OSKANIAN** jusqu'à la délibération n°10 où Monsieur le Maire, **Claude FILIPPI**, Maire arrive en séance.

Présents :

C.OSKANIAN - J.RICART - L.GILMAN - S.JEANNOT - Y.VILLARET - J.BRES -
P.JURADO - B.FRAGET - A.FINOTTO - J.GENOVESE - I.DE MALEFETTE - C.
ARNAUD NICOLAS - C. OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE -
D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur le Maire Procuration à Madame OSKANIAN (jusqu'à 20h00)
Madame GASQUEZ..... Procuration à Madame JEANNOT
Madame ESCQUEMBRE..... Procuration Monsieur RICART
Monsieur BAUTZMANN..... Procuration à Monsieur VILLARET
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur GILMAN
Madame ARMAND..... Procuration à Monsieur BRES
Madame DECARY Procuration à Madame DE MALEFETTE

Monsieur RICART a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°39

**Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité – Rénovation des
bâtiments communaux**

Après trois tranches de travaux consacrées à l'isolation et au confort thermique des enfants, à l'agrandissement des capacités d'accueil de l'élémentaire et du réfectoire, l'école maternelle doit faire l'objet de rénovations sur les toitures de ses bâtiments.

Le bâtiment de l'Office Municipal de la Culture, qui contient également deux logements communaux en location, nécessite également une rénovation de sa toiture.

Enfin, il est prévu de réaliser une isolation des combles dans le logement du gardien rattaché à la salle polyvalente Reine Jeanne.

Le programme des travaux a été arrêté par la Direction des services techniques selon son programme pluriannuel d'entretien des bâtiments.

Le programme des travaux est décrit ci-dessous dans le plan de financement.

Nature des investissements

Rénovation de la toiture des bâtiments Ecole maternelle - Groupe scolaire Edouard Peisson	58 934,00 €
Rénovation de la toiture du bâtiment Office Municipal de la Culture - 11 bd de Provence	12 394,00 €
Isolation des combles logement gardien - Salle polyvalente Reine Jeanne	2 358,00 €
TOTAL DEPENSES HT	73 686,00 €
TOTAL DEPENSES TTC	88 423,20 €
	<i>en %</i>
Conseil Départemental 13	58 948,80 € 80%
Autofinancement communal	14 737,20 € 20%
TOTAL RECETTES	73 686,00 € 100%

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux maximum.

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,



Transmis à la Sous-Préfecture le 31/03/2016
Exécutoire le